

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le 5 avril à 19 h.30, le Conseil Municipal de la commune de CHOUZY-sur-CISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MINOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2013

Présents : MM. MINOIS, BLONDET, EMERIAU, BRISSON, HOUDAS, BRUNEAU, COURCHAY, GUYARD, HORBOWA, SAVAUX,
Mmes LECANTE, BESNARD, CARITA, COURVOISIER, GACOIN, MARECHAL, PASQUIER, RYGIERT.

Secrétaire de séance : Mme BESNARD

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain SOUVRAIN, Directeur d'Etablissement Postal à Herbault. Celui-ci, présente la situation du bureau de poste de Chouzy-Sur-Cisse et invite le Conseil Municipal à réfléchir à la possibilité de lui substituer à l'avenir une agence postale communale.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Etat Civil : aucune naissance, aucun mariage, aucun décès en mars 2013
- Les équipes municipales ont :
 - terminé la pose des caniveaux plats, Route du Tertre
 - achevé le renforcement du talus avec de gros blocs de calcaire, Chemin de la Grange Rouge
- La situation concernant l'entretien de la route de Coulanges (Voie ONF) n'est à ce jour pas clairement définie, après le retrait de la participation du Conseil Général. Une réunion des 3 communes concernées (Blois, Chambon-sur-Cisse, Chouzy-sur-Cisse) doit avoir lieu avec les représentants de l'ONF, fin avril, pour décider des modalités d'entretien de cette voie. La commune de Chouzy-sur-Cisse va, quant à elle, faire procéder à un comptage des véhicules empruntant cette voie.

I. AFFAIRES GENERALES

1.1. PLAN LOCAL d'URBANISME :

1.1.1. Arrêt de projet

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Blondet pour l'ensemble du travail accompli sur ce dossier depuis le début de cette mandature et lui laisse le soin de présenter le projet définitif.

Monsieur Blondet François rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du P.L.U. a été menée et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il remercie Monsieur Colin de la société Urban'ism d'avoir rapidement pris en compte les réformes et d'avoir toujours été à l'écoute des élus de Chouzy-sur-Cisse. Il explique que si le Conseil Municipal arrête le projet de PLU ce jour, les personnes publiques associées disposent de trois mois pour donner leur avis. Le projet sera ensuite soumis pendant un mois à l'enquête publique puis le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis avant que le projet ne soit soumis à la signature du préfet.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle également les objectifs définis dans le cadre de cette délibération pour l'élaboration

du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

→ Le Conseil Municipal souhaitant réactualiser l'organisation du territoire et intégrer les documents d'urbanisme en cours (SCOT, PLH) a décidé, à l'unanimité après en avoir délibéré, de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) sur l'ensemble du territoire (passage au PLU) et a sollicité l'aide de la DDEA dans le cadre de sa mission à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle également les modalités de la concertation

Par délibération en date du 25 juillet 2008, le Conseil Municipal a ouvert la concertation auprès de la population jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

La concertation a pris les formes suivantes :

→ Animation de plusieurs réunions publiques :

> Présentation des enjeux de l'élaboration du PLU, le 12 juillet 2010 à 20h30, en présence d'une soixantaine de personnes, à la salle des fêtes,

>Présentation de la première version du PADD, le 19 juillet 2011,

> Présentation des évolutions apportées au PADD depuis la réunion publique précédente et de la traduction règlementaire du projet, le 14 novembre 2012 à 18h, en présence d'une cinquantaine de personnes, à la salle des fêtes,

> Exposition permanente présentant l'évolution de l'avancement de l'élaboration du PLU :

> Mise en ligne des documents de travail et notamment du PADD sur le site internet de la commune et affichage de la traduction règlementaire du projet de PLU (du 19 juillet 2011 à ce jour)

> Diffusion d'informations par le biais du bulletin municipal et du site internet de la commune

> Mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, d'un cahier de recueil des observations et avis permettant de consigner les remarques et propositions.

> En outre, pendant toute la durée de la concertation MM MINOIS (Maire) et BLONDET (adjoint chargé de l'urbanisme) se sont tenus à la disposition du public afin de recueillir les observations et apporter toutes informations et explications.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 25 juillet 2008 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ouvrant la concertation et en définissant ses modalités ;

VU les débats en conseil municipal intervenus le 24 février 2012 et 09 novembre 2012 sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

VU l'article L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

VU les articles L.123-8, L. 123-9, L. 123-19 et R.123-18 du code de l'urbanisme ;

VU les articles L 123-6, L 123-9, L 300-2 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, dresse le bilan de la concertation :

La première réunion publique (12 juillet 2010) avait pour objectif de présenter la démarche d'élaboration du PLU et les enjeux à prendre en compte. Ce qu'a traduit M. MINOIS dans son introduction par l'élaboration du PLU qui doit d'abord recenser toutes les contraintes affectant la commune.

Au cours de cette réunion, les échanges avec les personnes présentes ont porté principalement sur les thématiques suivantes (au-delà des compléments d'informations ponctuels qui ont pu être demandés) :

→ La Cisse : cours d'eau qui se meurt depuis la dissolution du Syndicat de riverains et l'interdiction du faucardage,

→ Le SCOT : notamment la question des règles de distance à respecter par rapport à la forêt domaniale,

→ Les abords de l'Abbaye de la Guiche : incompréhension de l'autorisation, accordée par l'ABF, d'un lotissement à proximité (route de Chambon au Pont Bourdon),

→ La route de la Champagne : alternative à la RD 952 pour rejoindre Blois, fortement empruntée par les automobilistes en provenance d'Amboise ou d'Onzain, voire de l'Ouest de Blois en général, en direction des zones industrielles au nord de la ville,

→ La vacance des logements : la commune disposant de moyens limités pour lutter contre,

→ L'objectif de croissance démographique (à la date de la réunion, la commune appartenait encore à la Communauté de Communes Beauce Val de Cisse) : identifiée comme commune « pôle » dans le Programme Local de l'Habitat (PLH),

L'objectif visait alors à accroître le rythme de production de logements, d'où des interrogations par rapport aux capacités du site à faire face au besoin, un consensus semblant se dégager pour ne pas dépasser le seuil de 2 500 habitants à l'horizon 2030.

La deuxième réunion publique (19 juillet 2011) avait pour objectif de présenter le projet d'aménagement et de développement durables établi dans le respect des objectifs et orientations fixés par le PLH de Beauce Val de Cisse.

Au cours de cette réunion, les échanges avec les personnes présentes ont porté principalement sur les thématiques suivantes (au-delà des compléments d'informations ponctuels qui ont pu être demandés) :

→ Qu'est ce qu'une dent creuse ?

→ Les terrains recensés comme étant constructibles sont-ils des terrains privés ?

→ Puis je construire une maison sur une parcelle de 2 500 m² ?

→ Qu'en est-il de la préservation des terres agricoles du Vau Renard ?

→ Les grandes propriétés du bourg seront-elles protégées ?

→ Comment rééquilibrer la commune en terme d'urbanisme ?

→ Il est évoqué une loi en préparation pour lutter contre la rétention foncière et l'augmentation de la valeur locative des terrains à bâtir non construits (réactions très vives de la salle)

→ Si le propriétaire d'un terrain constructible ne veut pas construire, que se passe-t-il ?

→ Que va devenir le C.O.S ?

→ Le P.L.U approuvé, que deviennent les règlements de lotissements ?

La troisième réunion publique (14 novembre 2012) avait pour objectif de présenter les évolutions apportées au PADD et la traduction réglementaire du PLU.

Au cours de cette réunion, les échanges avec les personnes présentes ont porté principalement sur les thématiques suivantes (au-delà des compléments d'informations ponctuels qui ont pu être demandés) :

→ La route de la Champagne : les riverains craignent que l'implantation future d'une salle des fêtes au Haut des Cotes ne viennent troubler leur tranquillité le week-end, alors qu'ils doivent déjà faire face en

semaine au trafic de liaison et aux passages de poids lourds en direction d'Innothera (des comptages faisant état d'un trafic de 40 camions par jour) ; il est même suggéré la réalisation d'une voie nouvelle desservant l'entreprise depuis la levée sans passer par le bourg,

→ Le phénomène de cité-dortoir, avec l'expression d'un souhait assez largement partagé de ne pas dépasser le seuil de 2 500 habitants, de rester une ville conviviale ; il est même suggéré la création d'une zone industrielle nouvelle de manière à accompagner l'accueil de nouveaux habitants par la création d'emplois supplémentaires,

→ L'objectif de croissance démographique, et le retournement brutal des orientations à suivre depuis la fusion de la Communauté de Communes Beauce Val de Cisse avec Agglopolys (passage d'un document élaboré sur la base d'une croissance démographique de + 1.1% par an à + 0.2% par an) : le changement radical de politique a fait que les interrogations sont passées de comment faire pour satisfaire les besoins en logements à comment ne pas les dépasser trop vite, l'assistance invitant à s'interroger sur les causes du déficit migratoire de Blois plutôt que sur un arrêt du développement des communes limitrophes ; au rythme des réservations observées dans la commercialisation du lotissement du Clos des Beaumonts, Chouzy-sur-Cisse aura atteint ses objectifs de production de logements bien avant l'échéance du PLH : qu'advient-il alors ?

→ Les orientations d'aménagement et de programmation : les propriétaires des terrains concernés expriment leur opposition au principe qu'une collectivité puisse définir des règles entravant leur liberté de valoriser leur terrain à leur guise ; c'est le cas notamment d'une personne qui souhaiterait pouvoir construire une maison sur un terrain de 6 000 m².

Cette dernière réunion publique s'est accompagnée d'un affichage des plans de zonage, qui a suscité quelques demandes particulières qui ont pu être étudiées voire prises en compte (Loisirs Loire Valley, Villesavoire, la Morandière, le Vau Renard).

Ces différentes étapes ont permis aux élus de partager avec la population les enjeux à prendre en compte ainsi que le projet et sa traduction réglementaire, et d'intégrer à leur réflexion les observations formulées par l'assistance aux différents temps forts de la concertation.

Une vingtaine de demandes particulières ont été formulées par courrier. Les demandeurs seront renvoyés vers le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **confirme** que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme ;
- **approuve le bilan de la concertation** tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et décide de clore la concertation ;
- **arrête le projet d'élaboration du PLU** de la commune de CHOUZY-SUR-CISSE tel qu'il est annexé à la présente ;
- **précise que le projet d'élaboration du PLU** de la commune de CHOUZY-SUR-CISSE **sera communiqué pour avis**, conformément aux articles L.123-8 et L. 123-9 du code de l'urbanisme :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU (article L. 121-4 du Code de l'urbanisme) :
 - M. le Préfet et ses services,
 - M. le Président du Conseil Régional,
 - M. le Président du Conseil Général,
 - MM les représentants des chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture),
 - M. le Président du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération de Blois,
 - M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys.

- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui ont demandé à être consultés.

E.P.C.I : concerné ayant demandé à être consulté : AGGLOPOLYS,
Aucun autre E.P.C.I n'est concerné.

COMMUNES concernées :

Blois
Coulanges
Onzain
Chailles
Chambon sur Cisse
Chaumont sur Loire
Candé sur Beuvron

Ces communes n'ont pas demandé à être consultées.

- **précise que le projet d'élaboration du PLU sera communiqué en outre pour avis**, conformément à l'article R.123-17 du Code de l'urbanisme, à la Chambre d'Agriculture, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité ainsi qu'au Centre National de la Propriété Forestière ;
- **précise que le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme sera communiqué en outre pour avis**, conformément aux articles L. 121-12 et R. 121-15 du code de l'urbanisme, au Préfet de Loir-et-Cher, en tant qu'autorité environnementale.
- **précise enfin que le dossier PLU sera tenu en Mairie à la disposition du public et que, conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois.**

1.1.2. Avenant au Marché passé avec la société Urban'ism

Dans un second temps, M. le Maire rappelle que le marché attribué à l'agence URBAN'ism de Bourgueil (37) pour conduire la révision du PLU prévoyait de mener les études selon les dispositions administratives et techniques des lois « S.R.U. » du 13/12/2000 et « Urbanisme et Habitat » du 02/07/2003.

Or, deux lois ont profondément modifié le code de l'urbanisme :

- Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 03/08/2009
- Loi portant engagement national pour l'environnement du 12/07/2010

Aussi, dans ce cadre, vu l'augmentation importante du travail engendré pour mener à bien l'élaboration du P.L.U., il est nécessaire d'établir un avenant au marché. Le montant de cet avenant est de 8 500,00 € HT soit 10 166,00 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec l'agence URBAN'ism pour le montant indiqué, à savoir **10 166.00 € TTC**.

1.2. Date commémoration guerre d'Algérie

Monsieur Brisson Jean-Paul fait état de la LOI n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette journée se substitue à celle du 05 décembre pour la commémoration municipale.

1.3. Règlement cimetièrè

Monsieur Blondet François, suite au retrait de la taxe sur le jardin du souvenir (article 31 du règlement du cimetière adopté le 09 novembre 2012) pris par délibération le 01 mars 2013, demande de modifier l'article 30 de ce même règlement.

Monsieur Blondet propose de remplacer dans cet article la phrase suivante « Un équipement à la charge de la Commune, mentionnant l'identité du défunt (nom, prénom, nom de jeune fille, dates de naissance et de décès), sera prévu sur cet espace » par :

« un équipement mentionnant l'identité du défunt (nom, prénom, nom de jeune fille, dates de naissance et de décès), sera prévu sur cet espace afin de conserver une unité de présentation du monument, l'installation sera réalisée uniquement par les services de la Commune. Les frais correspondants à cet équipement seront à la charge des représentants du défunt ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier cet article comme proposé ci-dessus.

1.4. PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE : DICRIM

Monsieur Brisson Jean-Paul fait état d'avancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il est maintenant terminé, consultable à la mairie dans la salle du cadastre. Le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est en cours d'élaboration et sera mis à la disposition du public au cours du mois de mai 2013.

II. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Demande d'une participation stage avec une ONG

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de Melle NIFLE Cyrielle qui sollicite l'aide financière de la commune pour exercer un stage de fin d'étude en Chine au sein de d'une ONG qui travaille avec les communautés de migrants.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 30/06/2006 le Conseil Municipal avait délibéré pour accorder **pour une seule fois** une bourse communale à tout jeune s'investissant dans une action d'intérêt général et de générosité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser cette aide une seconde fois.

2.2. Décision modificative – Virements de crédit

Monsieur le Maire explique que suite à un dépassement de crédit de 519 €, M. le Percepteur préconise de doter de 2000 € le chapitre 67 en prévision de charges exceptionnelles. De plus, M. le maire propose d'allouer la somme de 10 200€ (avenant au PLU) au compte 202 (frais d'urbanisme) et la somme de 100 € (logiciel pack office portable adjoints) au compte 205 (Brevets, licences) soit 10 300 € pris sur le compte 2315 (Travaux en cours).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve les virements de crédits sur le budget communal comme indiqués dans le tableau suivant :

Objet des dépenses	Chapitre et Article		Augmentation de crédits	Chapitre et article		Diminution de crédits ouverts
Avenant PLU Pack office	20	202 205	10 200 € 100 €	23	2315	10 300 €
Charge exceptionnelle	67		2 000 €	011	611	2 000 €

2.3. Devis chauffage gymnase

Monsieur Blondet fait lecture des trois devis reçus pour installer le chauffage dans le gymnase communal. Il sollicite la participation d'un membre du conseil, électricien professionnel, pour répondre aux différentes questions techniques des conseillers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal souhaite que soient approfondies les données techniques et que le dossier soit représenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

2.4. Indemnité gardiennage église 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la circulaire du 21/01/2013 maintient pour 2013 le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales fixée en 2012 à 119.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser cette somme à la Paroisse d'Onzain en 2013 pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

2.5. Participation des familles camps et stages ALSH 2013

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} mars 2013, le Conseil Municipal a adopté les projets de vacances d'été de la directrice de l'A.L.S.H. Il propose de débattre du montant de la participation parentale de chaque activité.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, une participation des parents de :

- 5 € par enfant pour le stage d'initiation musicale avec le groupe «Finger in the Swing » du 8 au 12 juillet 2013 (5 jours) pour la somme de 2 000 €.

- 40 € par enfant pour le mini camp à Angé (Loir-et-Cher) du 16 au 19 juillet 2013 (4 jours) d'un montant de 904 €.

2.6. Logement communal : rue du Moulin

Monsieur le Maire mentionne la délibération du 8 mars 2013 attribuant ce logement à Monsieur Cochereau Philippe. Il fait part à ses collègues de la conservation par la commune de la caution de 587,20 € suite au très mauvais état de l'appartement laissé par le précédent locataire. Il explique que d'importants travaux de remise en état devront être entrepris (électricité, peinture).

Monsieur Jean-Pierre Emeriau présente les deux devis reçus pour la remise en état de la partie électrique : l'un de 11 692 € et l'autre de 12 670 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- adopte le devis le moins disant pour un montant de 11 692 €, proposé par l'entreprise Guyard.
- décide de fixer à 350 € le montant du loyer de cet appartement et exige qu'une garantie soit prise avec le futur locataire.
- arrête la date du 01/07/2013 pour la remise en location de l'appartement.

III . PERSONNEL COMMUNAL

3.1. Retraite Madame Louis

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de verser à Mme Evelyne LOUIS, adjoint des services techniques, la somme de 500 € pour son cadeau de départ en retraite (à compter du 1^{er} juin 2013) et de fixer la cérémonie au 31/05/2013 à 18 h 30 à l'ALSH.

IV . AFFAIRES DIVERSES

4.1. Comptes rendus commissions

➤ Voirie

M. Blondet présente le programme 2013 de réfection des voies, établi lors de la commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- les propositions de la commission
- la demande de devis à plusieurs entreprises pour réaliser la totalité des travaux.

Concernant le Chemin du Vau Renard dont l'accès est fermé pour une durée temporaire, le Conseil Municipal décide à la majorité l'interdiction d'emprunter cette voie sauf pour les riverains (14 voix) – 3 voix se prononçant pour une fermeture totale à tous les utilisateurs et une voix pour son ouverture totale.

➤ Scolaire

Mme Lecante Claudine résume la concertation cantine /ALSH, d'où il ressort que :

- les enfants sont contents du retour de leur cuisinier,
- ils apprécient le moment musical,
- ils déplorent les bousculades.

4.2. Rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire rappelle qu'une aide financière est apportée par l'Etat aux communes ayant fait le choix de sa mise en place dès 2013. Suite à ce choix fait par la commune lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il propose d'en faire la demande auprès des services préfectoraux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière allouée par l'Etat pour la mise en place de cette réforme à la rentrée de septembre 2013.

V. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Flashs Infos

Monsieur Houdas Benoît informe que le Flash info du mois de mai est en préparation. Il sollicite des propositions de sujets et la rédaction d'articles.

5.2. Evènements du Week-End

Monsieur Houdas Benoît rappelle les différentes manifestations communales du week-end à venir.

5.3. Inauguration

Monsieur le Maire rappelle que le lundi 6 mai 2013 à 17h30 les nouveaux vestiaires au stade seront inaugurés.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au
vendredi 26 avril 2013 à 20 h.30*

**Le Maire,
Jean-Philippe MINOIS**